

02.03.2022 – 15:55 Uhr

Une mobilité plus écologique et plus économe en espace, grâce à la loi sur les voies cyclables

Berne (ots) -

Aujourd'hui, le Conseil national a mis sous toit la loi sur les voies cyclables. Si l'adoption de cette loi constitue un pas dans la bonne direction, celle-ci doit maintenant être mise en oeuvre aux niveaux cantonal et communal. Les villes considèrent le vélo, avec la mobilité piétonne et les transports publics, comme un des piliers d'une mobilité écologique et économe en espace.

Dans un contexte de croissance continue de la population des territoires urbains, la mobilité doit être conçue de manière à maintenir une qualité de vie élevée. Le vélo fait ici indéniablement partie de la solution. Aujourd'hui pourtant, son potentiel n'est pas pleinement exploité : le réseau de voies cyclables manque de continuité et la sécurité des cyclistes n'est pas suffisamment garantie. Pour y remédier, et sachant que la démocratisation des vélos électriques permet de se déplacer aisément sur des distances plus longues, un travail coordonné au niveau communal, cantonal et national s'impose désormais.

La loi sur les voies cyclables est un pas important dans la bonne direction. Concrètement, les voies cyclables deviendront plus sûres et leur signalisation plus claire, incitant ainsi les gens à opter intuitivement pour ce mode de déplacement. L'obligation de planification pour les cantons, elle aussi prévue dans la nouvelle loi, garantira que les voies cyclables seront désormais planifiées de manière interconnectée et au-delà des frontières communales.

La loi sur les voies cyclables met en oeuvre le contre-projet direct à l'initiative "vélo", que les citoyens ont approuvé en 2018. Celui-ci demande à la Confédération de soutenir l'amélioration du réseau de pistes cyclables, et de rendre ce dernier plus sûr. L'Union des villes suisses s'était engagée en faveur de ce texte. En effet, les deux-roues, écologiques et peu gourmands en espace, constituent un pilier de la mobilité urbaine.

La loi sur les voies cyclables comme point de départ

Pour l'UVS, la politique de promotion du vélo ne devra pas s'arrêter à l'adoption de cette loi. A l'avenir consacrer des portions plus importantes de l'espace public au trafic piéton et cycliste devra devenir plus simple. Lorsque les cyclistes ne peuvent pas être séparés des autres usagers de la route, vélos et voitures peuvent être mélangés, à condition toutefois que la vitesse réglementaire puisse être adaptée à la baisse et que le volume de véhicules motorisés reste faible. Enfin, les projets d'agglomération de mobilité douce doivent être dotés de moyens supplémentaires, afin de pouvoir réaliser des investissements plus substantiels dans les infrastructures cyclables.

Contact:

Kurt Fluri, Président de l'Union des villes suisses, conseiller national: 079 415 58 88

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100885887> abgerufen werden.